



CANICULE

Vague de chaleur — Fortes chaleurs prolongées

Commune de montagne — Altitude 594 m à 1036 m — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021



CONTEXTE MONTAGNE : L'altitude de Saint-Diéry de 594 m à 1036 m offre une protection relative mais n'immunise pas contre la canicule. Des épisodes de fortes chaleurs ont déjà été observés certains étés. Les personnes âgées isolées dans les hameaux restent très vulnérables.

1. NIVEAUX DE VIGILANCE ET DÉCLENCHEMENT

Niveau	Critères	Durée	Actions communales
 Vigilance JAUNE	Chaleur marquée — T° élevées	< 3 jours	Surveillance — information habitants
 Vigilance ORANGE	T° min > 18°C / T° max > 35°C	3 jours consécutifs	Activation PCS — contact personnes vulnérables
 Vigilance ROUGE	T° min > 20°C / T° max > 40°C	> 3 jours	Plan urgence — ouverture espace frais



Suivi : [meteofrance.fr](https://www.meteofrance.fr) — vigilance météo | Préfecture du Puy-de-Dôme — niveau de plan canicule

2. POPULATIONS VULNÉRABLES — PRIORITÉ ABSOLUE



La canicule tue silencieusement. Les personnes âgées isolées peuvent décéder sans que personne ne s'en aperçoive pendant plusieurs jours. Le contact doit être établi QUOTIDIENNEMENT dès la vigilance orange.

Catégorie	Risque principal	Action prioritaire
Personnes âgées isolées (> 65 ans)	Déshydratation, hyperthermie, décès	Appel téléphonique quotidien + visite si pas de réponse
Personnes à mobilité réduite	Impossibilité de se rafraîchir seules	Apport d'eau fraîche, ventilateur si besoin
Personnes sous traitement médical	Médicaments perturbant la thermorégulation	Contacteur médecin traitant
Nourrissons et jeunes enfants	Déshydratation rapide	Information aux familles — ne jamais laisser en voiture
Travailleurs en extérieur	Coup de chaleur	Rappel des règles de protection

La commune tient un registre communal des personnes vulnérables conformément aux dispositions relatives au plan canicule et aux risques majeurs. À la date de rédaction du présent PCS, aucune inscription volontaire n'a été enregistrée. Les élus de secteur assurent néanmoins une veille de proximité des personnes âgées, isolées ou fragiles susceptibles de nécessiter une assistance en cas de crise.

3. ESPACE FRAIS PUBLIC

✓ Saint-Diéry dispose d'un espace frais public accessible à tous — ouvert dès la vigilance orange.

Élément	Information
 Lieu principal	Eglise
 Fraîcheur	Bâtiment en pierre — naturellement frais en été
 Horaires d'ouverture en canicule	Contacteur la mairie
 Responsable ouverture	Plusieurs élus détenteurs des clés
 Eau fraîche disponible	À prévoir — eau en bouteilles ou fontaine
 Lieu complémentaire	Salle des fêtes de Saint-Diéry — climatisée en 2027

4. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Secteur	Téléphone
Maire	M. Frédéric CHASSARD	Saint-Diéry	
1er adjoint	M. Michel PUGHON	Saint-Diéry Bas	
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL	Laumont	
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT	Creste	
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN	Cotteuges	
5ème adjoint	M. Laurent JITTON	Le Cheix	
Conseillère — Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET	Cotteuges	
Conseillère — Pompier vol.	Mme Marie PRADAT	La Bataille	
Conseiller — Pompier	M. Benoit BRAJON	Roussat	

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Commune de Saint-Diéry — 63320			FICHE RÉFLEXE
Fonction	Nom	Secteur	Téléphone
vol.			
SDIS 63 — Urgences	—	—	18 / 112
SAMU	—	—	15
Préfecture Puy-de-Dôme	—	—	04 73 98 63 63
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER	La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96

5. ACTIONS PAR NIVEAU DE VIGILANCE

5.1 Dès vigilance JAUNE

- Consulter Météo-France — évaluer durée et intensité de l'épisode
- Informer les habitants via Facebook et site internet
- Vérifier la liste des personnes vulnérables — préparer les appels
- S'assurer de l'ouverture de l'espace frais si l'épisode s'intensifie

5.2 Dès vigilance ORANGE

- Activer le PCS — prévenir le maire et la cellule de crise
- Contacter TOUTES les personnes âgées isolées — appel quotidien
- Ouvrir l'espace frais public — salle des fêtes et/ou église
- Organiser si nécessaire le transport des personnes isolées vers l'espace frais
- Publier message d'alerte sur Facebook et site internet
- Rappeler aux habitants les consignes de protection

5.3 Dès vigilance ROUGE

- Maintenir le dispositif de contact quotidien — renforcer les visites à domicile
- Coordonner avec le médecin de proximité et le SDIS 63
- Signaler tout cas suspect d'hyperthermie au SAMU — 15
- Informer la Préfecture du Puy-de-Dôme
- Maintenir l'espace frais ouvert en continu

 **Message type Facebook/site : "☀️ VIGILANCE CANICULE à Saint-Diéry. Hydratez-vous régulièrement. Prenez des nouvelles de vos voisins âgés ou isolés. La salle des fêtes est ouverte et fraîche pour vous accueillir. En cas de malaise : 15 (SAMU) ou 18 (pompiers). Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans un véhicule."**

6. SIGNES D'ALERTE MÉDICAUX



En cas de coup de chaleur — appeler le 15 (SAMU) immédiatement. C'est une urgence vitale.

Signe	Gravité	Action
Fatigue, soif intense, maux de tête	Faible	Se réhydrater, se mettre au frais, se reposer
Crampes musculaires, nausées	Modérée	Arrêt de l'effort, réhydratation, médecin si persistance
Confusion, désorientation, peau très chaude et sèche	Grave — Coup de chaleur	Appeler le 15 immédiatement — refroidir la personne
Perte de connaissance	Critique	Appeler le 15 et le 18 immédiatement

7. PRÉVENTION — CONSEILS AUX HABITANTS

À diffuser chaque année dès le mois de juin via Facebook, site internet et bulletin municipal :

Hydratation et alimentation

- Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour — sans attendre d'avoir soif
- Éviter l'alcool, le café et les boissons sucrées qui déshydratent
- Manger léger — fruits et légumes riches en eau

Protéger son logement

- Fermer volets et rideaux côté soleil pendant la journée
- Aérer la nuit quand la température extérieure baisse
- Utiliser un ventilateur — efficace si l'air est humidifié
- Prendre des douches ou bains frais régulièrement

Comportements à éviter

- Ne jamais laisser un enfant, une personne âgée ou un animal dans un véhicule
- Éviter les activités physiques intenses entre 11h et 21h
- Ne pas sortir sans chapeau ni protection solaire aux heures chaudes

Solidarité de voisinage

- Prendre des nouvelles quotidiennement de ses voisins âgés ou isolés
- Signaler à la mairie toute personne en difficulté

8. REGISTRE CANICULE — OBLIGATION LÉGALE

 La tenue d'un registre nominatif des personnes vulnérables est une **OBLIGATION LÉGALE** depuis la loi de 2004 (suite à la canicule de 2003). Ce registre doit être mis à jour chaque année et transmis au Préfet sur demande.

Le registre doit recenser les personnes âgées et handicapées isolées qui en font la demande ou qui sont signalées. Il est confidentiel et ne peut être communiqué qu'aux services médicaux et sociaux.

Champ	Contenu
Nom / Prénom	Identité de la personne
Adresse	Domicile exact avec hameau
Téléphone	Personnel + contact proche
Âge / Date de naissance	Pour évaluer le niveau de vulnérabilité
Nature de la vulnérabilité	Âge, handicap, isolement, pathologie
Personne à prévenir en priorité	Famille, voisin, médecin
Accord de la personne	Inscription volontaire — signature

Sources pour constituer ce registre : signalements spontanés, CCAS, médecin, pharmacien, services sociaux du département, La Poste.

9. SUIVI ET MISE À JOUR

Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire
Juin (annuel)	Mise à jour registre canicule — vérification espace frais	5ème adjoint — M. Laurent JITTON

 Les élus communaux n'interviennent jamais seuls en cas de malaise grave sans avis médical. En cas de suspicion de coup de chaleur, appeler immédiatement le 15 (SAMU). La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ PCS activé
- ☐ Maire informé
- ☐ Personnes vulnérables contactées
- ☐ Espace frais ouvert
- ☐ Message population diffusé
- ☐ Médecin / SAMU informé si besoin
- ☐ Préfecture informée si vigilance rouge
- ☐ Main courante commencée